

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 13 novembre 2025

- Nombre de membres en exercice : 24
- Nombre de membres présents : 15
- Nombre de membres représentés : 6
- Quorum : 12

Approbation du projet d'installation photovoltaïque

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2 et. 712-3 ;

Vu le code de la commande publique ;

Article 1

Les membres du conseil d'administration approuvent le projet d'installation photovoltaïque sur les toitures de SUPMICROTECH tel que décrit en annexe et la passation d'un marché de service de location longue durée avec option d'achat avec les limites suivantes :

- Le montant maximum du marché est fixé à 1 000 000 €TTC.
- La durée maximale du marché est fixée à 20 ans.

Article 2

Conformément aux préconisations émises par les membres du conseil d'administration, le Directeur de SUPMICROTECH s'engage à ne pas signer de marché de location d'installation photovoltaïque qui aboutirait à contracter un loyer dont le montant serait supérieur à l'économie de charges d'électricité réalisée par l'autoconsommation de cette installation.

Article 3

Les membres du conseil d'administration autorisent le directeur de SUPMICROTECH à approuver et à signer tous les actes afférant à la passation du marché mentionné à l'article 1 sous réserves des dispositions convenues à l'article 2.

VOTE :

- **Votants :** **21**
- **Non-participations au vote :** **0**
- **Abstentions :** **6**
- **Suffrages exprimés :** **15**
 - **Pour :** **12**
 - **Contre :** **3**

Fait à Besançon, le 13 novembre 2025



Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH

Pour le Directeur et par délégation,
Le Directeur Général des Services
de SUPMICROTECH-ENSMM
David MAUPIN

Opération d'installation photovoltaïque sur les toitures de SUPMICROTECH

Etude de faisabilité

Les toitures de SUPMICROTECH (10 455 m²) ont fait l'objet d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une centrale photovoltaïque. L'étude a montré la possibilité d'implanter environ 1 400 m² de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 315 kWc environ. Le coût d'investissement est estimé à environ 555 000 €TTC, dont 84 000 €TTC de mise en conformité des toitures pour la sécurité incendie (qui doivent être pris en charge par SUPMICROTECH).

L'électricité produite (environ 355 000 kWh/an) sera autoconsommée à 97% par SUPMICROTECH. Les 3% restants (environ 12 000 kWh/an) pourraient être revendus.

Les conditions de vente de l'électricité produite par des panneaux photovoltaïques ont été modifiées par le décret du 5 juin 2025 : le seuil d'éligibilité à l'obligation d'achat a été abaissé à 200 kWc (au lieu de 500 kWc auparavant). En conséquence, le projet de SUPMICROTECH ne peut plus bénéficier de l'obligation d'achat par EDF au tarif réglementé. La vente d'électricité doit alors passer par les appels à projets de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie). Cela implique un important travail administratif pour un enjeu relativement faible (au tarif réglementé actuel, la vente du surplus est estimée à environ 1 300 €TTC/an). En conséquence, il est proposé de ne pas revendre le surplus d'électricité.

Modalités de financement

SUPMICROTECH a recherché la possibilité de réaliser cette centrale photovoltaïque par le biais d'un tiers investissement. Une étude juridique a montré que c'était possible avec un **marché de service de location longue durée avec option d'achat**. Le titulaire du marché réalise les travaux d'installation de la centrale photovoltaïque, puis il exploite la centrale photovoltaïque et en assure l'entretien / maintenance pendant toute la durée de la location. À l'issue de cette durée, la centrale est remise à SUPMICROTECH qui devra alors en assurer l'exploitation et entretien / maintenance.

Pendant toute la durée du marché, l'électricité produite est autoconsommée par SUPMICROTECH et vient en déduction de l'électricité achetée auprès du fournisseur d'électricité. Ainsi, SUPMICROTECH économisera environ 343 000 kWh/an (soit 21% de sa consommation annuelle actuelle). L'économie financière résultante est estimée à 45 800 €HT/an.

En contrepartie, SUPMICROTECH rémunère le titulaire du marché par le biais d'un loyer. Le bureau d'étude qui accompagne SUPMICROTECH sur ce projet a estimé le loyer en fonction des charges d'investissement et de fonctionnement qui pèseront sur le titulaire. Pour une durée de location de 20 ans, le loyer est évalué à 38 000 €HT/an. SUPMICROTECH devra prendre en charge la mise en conformité des toitures pour la sécurité incendie (dépense de 84 000 €TTC).

Bilan financier

Montant de l'investissement initial : 70 000 €HT (84 000 €TTC).

Montant du loyer annuel : 38 000 €HT/an.

Montant du gain annuel sur la facture d'électricité : 45 800 €HT/an.

Durée de la location : 20 ans

Montant total du marché : 760 000 €HT (en prenant en compte une actualisation du loyer de 0,5% par an).

Montant total du gain sur la facture d'électricité : 927 500 €HT (en prenant en compte une augmentation de 1,5% par an du tarif de vente d'électricité).

A l'issue du marché, la centrale photovoltaïque revient à SUPMICROTECH. Les charges d'exploitation / maintenance sont évaluées à 11 500 €HT/an. Le gain sur la facture d'électricité sera toujours d'environ 47 000 €HT/an.

Procédure d'achat

L'achat entre dans le champ des procédures formalisées du code de la commande publique. Il est proposé d'utiliser la **procédure avec négociation**. Trois candidats seront retenus et admis à déposer une offre. Cette offre fera l'objet d'une négociation, autant sur les éléments techniques que financiers et sur la durée du marché.

Calendrier prévisionnel

Publication de l'appel à candidatures d'ici fin 2025.

Choix d'un titulaire : printemps 2026.

Réalisation des travaux : automne / hiver 2026.

Début de la location : début 2027.

Projet de délibération

Le conseil d'administration valide le projet d'installation photovoltaïque sur les toitures de SUPMICROTECH et la passation d'un marché de service de location longue durée avec option d'achat avec les limites suivantes :

- Le montant maximum du marché est fixé à 1 000 000 €TTC.
- La durée maximale du marché est fixée à 20 ans.

Le conseil d'administration autorise le Directeur de SUPMICROTECH à :

- Signer tous les actes afférant à la passation d'un marché de service de location longue durée avec option d'achat.